



Bras, le 04 avril 2023

2023 - 114

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société SUD TP2,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation sur le chemin des Crêtes pour des travaux de réalisation des VRD (Voirie et Réseau Divers) d'un lotissement sis chemin des Crêtes, quartier Bastiane à BRAS (83149) et 3 lots à viabiliser par la société SUD TRP2 sise ZI Avon, 738 avenue des Chasséens, 13120 GARDANNE,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du mardi 04 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023, la circulation sera perturbée sur le chemin des Crêtes (quartier Bastiane) entre les numéros 222 et 377 de 07h00 à 18h00 uniquement pour les besoins du chantier.

**Article 2 :** La Société SUD TP2 se chargera d'effectuer la sécurisation et la signalisation du chantier qui sera signalé réglementairement par la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

**Article 3 :** La Société SUD TP2 sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société SUD TP2
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité